



CONSEIL NATIONAL DU SIDA  
7 RUE D'ANJOU  
75008 PARIS  
T. 33 [0]1 40 56 68 50  
F. 33 [0]1 40 56 68 90  
CNS.SANTE.FR

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**23 SEPTEMBRE 1991**

DÉONTOLOGIE DE L'INFORMATION FR  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE À PROPOS DE L'ÉMISSION  
DE TÉLÉVISION "LE DROIT DE SAVOIR" CONSACRÉE  
AUX RECHERCHES D'IMMUNOTHÉRAPIE

Le Conseil national du sida a pris connaissance du document consacré au traitement du sida par immunothérapie présenté sur TF1 le 12 septembre 1991 dans le cadre de l'émission « Le droit de savoir » de M. Patrick Poivre d'Arvor. Le Conseil national du sida regrette vivement que des déclarations excessives, tronquées et trompeuses aient pu faire penser aux auditeurs et notamment aux personnes vivant avec le sida qu'un traitement « miracle » existait.

Les travaux préliminaires du Pr. Zagury font l'objet d'une controverse scientifique et de graves réserves ont été formulées à leur endroit par le Pr. Jean-Paul Lévy, directeur de l'ANRS, qui avait été chargé par M. Bruno Durieux, ministre de la santé, de leur évaluation scientifique. Ces réserves concernent autant la méthodologie, les risques excessifs encourus par les patients volontaires, que le non respect des protocoles expérimentaux préalablement soumis à l'agrément du Comité consultatif national d'éthique.

Construite de façon univoque autour du témoignage, très émouvant, de quatre personnes soignées par le Pr Zagury et qui mettent tous leurs espoirs dans les traitements que celui-ci leur propose, l'émission repose sur une manipulation de la relation entre un patient et son médecin.

Tendant à présenter le Pr Zagury comme un sauveur quasi mystique, injustement calomnié, elle n'a pu que susciter de faux espoirs et, en retour, une angoisse additionnelle chez des personnes déjà soumises à une extrême souffrance.

Le Conseil national du sida proteste contre cet acte de désinformation caractérisé. Il lui apparaît que les producteurs de l'émission n'ont pas pris la mesure de leur responsabilité face à une maladie transmissible au pronostic si sévère.

Le Conseil national du sida rappelle que, dans la lutte contre cette maladie, la qualité de l'information reste un impératif d'éthique absolu.